

## Déclaration de niveau de bruit

Je soussigné(e) :

(Nom et prénom) .....

(Adresse) .....

.....

.....

déclare que le niveau de bruit de l'aéronef :

( type, numéro de série et immatriculation de l'aéronef) .....

.....

.....

a été mesuré selon les dispositions du :

chapitre 6, appendice 3 (sans ajout de la correction de performances)

chapitre 10, appendice 6

chapitre 11, appendice 4

du Volume I de l'Annexe 16 à la convention relative à l'aviation civile internationale (OACI).

Le rapport de mesure porte la référence :

.....(Référence du document) .....

Je tiens ce rapport de mesure à la disposition des personnes ou organismes habilités par le ministre chargé de l'aviation civile à effectuer les vérifications et la surveillance nécessaires.

La configuration et le niveau de bruit mesurés sont les suivants :

### Aéronef

Catégorie :

Type :

Fournisseur :

Masse Maximale au Décollage :

### Moteur(s)

Nombre :

Nombre de cylindres :

Type :

Puissance : KW ou HP <sup>(1)</sup> @ tr/min

Régime moteur à PMC : tr/min

Réducteur :  non  oui rapport :

<sup>(1)</sup> rayer la mention inutile

## Déclaration de niveau de bruit

### Hélice(s) (*avions, autogires*)

Constructeur :

Nombre :

Nombre de pales :

Diamètre : mm

Pas :  variable  fixe calage : mm

Forme de saumon :

Réducteur :  non  oui rapport :

### Rotors (*giravions*)

Rotor principal

Rotor anti-couple

Constructeur :

Nombre :

Nombre de pales :

Diamètre : mm mm

Forme de saumon :

Rapport de transmission :

### Echappement

Constructeur :

Type :

Silencieux d'échappement  non  oui

### Niveaux de bruit

**Niveau de bruit déclaré :** dB(A)

Régime moteur associé : tr/min

Intervalle de confiance : dB(A)

Niveau de bruit maximal autorisé : dB(A)

Marge : dB(A)

### Limitation (*le cas échéant*)

Limitation du régime maximal continu du(des) moteur(s) à tr/min

Limitation du régime de rotation de(s) hélice(s) à tr/min

Limitation du régime de rotation du(des) rotor(s) à tr/min

Partie à compléter si l'aéronef a été mesuré selon les dispositions du chapitre 10, appendice 6

### Performance au décollage

Distance de décollage (franchissement des 15 mètres) <sup>(2)</sup> : m

Braquage des volets correspondant :

<sup>(2)</sup> Dans les conditions ISA (msl, 1013 hPa, 15°C, vent nul), piste en dur

## Déclaration de niveau de bruit

### **Performance en montée**

Vitesse optimale de montée  $V_y$  <sup>(3)</sup> :

Vitesse ascensionnelle correspondante ( $V_z$  max):

Braquage des volets correspondant :

<sup>(3)</sup> Dans les conditions ISA (msl, 1013 hPa, 15°C, vent nul)

(Date et signature)

### **Nota :**

- 1. le ministre chargé de l'aviation civile peut faire effectuer les vérifications et la surveillance qu'il juge nécessaires, par des personnes ou organismes habilités à cet effet, pour s'assurer que le niveau de bruit du kit est conforme au niveau déclaré.*
- 2. en cas de fausse déclaration le postulant est passible des dispositions de l'article 441-1 du code pénal.*